Image not found or type unknown

# La garde alternee et révision des frais

Par **MAGVAL29_old**, le **28/11/2007** à **14:55**

Bonjour
j ai deux enfants en garde alternée (14 et 12 ans ). Je me suis remarié et j'ai un petit garçon de 4 ans avec ma nouvelle épouse. au moment du jugement, la juge a décidé que je devais règler les frais de cantine seul et que les autres frais liés aux garçons soient divisés en 2. etant donné que ma situation familiale a changé (et non financière), puis je demandé de réviser cette décision et ai-je une chance de gagner afin que les frais de cantine soit également divisés en deux ?
merci d' avance

Copyright © 2025 Experatoo.com - Tous droits réservés